



BULLETIN D'INSCRIPTION CHANT 2024/2025
(recto/verso)

Êtes-vous déjà inscrit(e) au CLES pour l'année 2024/2025 ? oui non

SI OUI :

Nom :Prénom :

Tarif : 30 € (uniquement la cotisation)

SI NON :

Nom :Prénom :

Adresse :.....

Code postal :Ville :

Date de naissance : Tel :

Adresse mail :

Tarif : 60 € (30 € adhésion + 30 € cotisation))

DANS TOUS LES CAS :

Paiement en une fois par :

Chèque* Espèces Chèques vacances Coupons sport

*Chèque à l'ordre du CLES

Nom et prénom du payeur (si différent de l'adhérent) :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Date :

Signature :



BULLETIN D'INSCRIPTION CHANT 2024/2025
(recto/verso)

Êtes-vous déjà inscrit(e) au CLES pour l'année 2024/2025 ? oui non

SI OUI :

Nom :Prénom :

Tarif : 30 € (uniquement la cotisation)

SI NON :

Nom :Prénom :

Adresse :.....

Code postal :Ville :

Date de naissance : Tel :

Adresse mail :

Tarif : 60 € (30 € adhésion + 30 € cotisation))

DANS TOUS LES CAS :

Paiement en une fois par :

Chèque* Espèces Chèques vacances Coupons sport

*Chèque à l'ordre du CLES

Nom et prénom du payeur (si différent de l'adhérent) :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Date :

Signature :



Paiement

Les cotisations sont annuelles et doivent être payées en même temps que l'adhésion. Si les droits d'adhésion doivent être payés en globalité lors de l'inscription définitive, les cotisations, elles, peuvent être fractionnées selon les modalités suivantes :

- En espèce
- Par chèque en une fois, ,
- Par coupons sport,
- Par chèques vacances remis pour la totalité de la cotisation due.

En cas d'arrivée d'un adhérent en cours d'année, les cotisations sont payées au prorata du nombre de mois où l'activité est pratiquée.

En cas d'indisponibilité prolongée de l'adhérent, attestée par un certificat médical, ou en cas de déménagement, la cotisation sera remboursée au prorata des cours non suivis (tout mois entamé est dû).

En cas d'absence prolongée d'un intervenant sans possibilité de remplacement, la cotisation sera remboursée au prorata des cours non réalisés (tout mois entamé sera dû).

En cas d'arrêt des cours pour des raisons sanitaires, si des solutions de substitution sont mises en place, par exemple des cours à distance (vidéo) la cotisation reste due.

Mesures sanitaires

Les mesures sanitaires spécifiques au COVID sont actuellement suspendues. Si de nouvelles mesures venaient à être mises en place, je m'engage à les respecter.

Date :

Signature :



Paiement

Les cotisations sont annuelles et doivent être payées en même temps que l'adhésion. Si les droits d'adhésion doivent être payés en globalité lors de l'inscription définitive, les cotisations, elles, peuvent être fractionnées selon les modalités suivantes :

- En espèce
- Par chèque en une fois,
- Par coupons sport,
- Par chèques vacances remis pour la totalité de la cotisation due.

En cas d'arrivée d'un adhérent en cours d'année, les cotisations sont payées au prorata du nombre de mois où l'activité est pratiquée.

En cas d'indisponibilité prolongée de l'adhérent, attestée par un certificat médical, ou en cas de déménagement, la cotisation sera remboursée au prorata des cours non suivis (tout mois entamé est dû).

En cas d'absence prolongée d'un intervenant sans possibilité de remplacement, la cotisation sera remboursée au prorata des cours non réalisés (tout mois entamé sera dû).

En cas d'arrêt des cours pour des raisons sanitaires, si des solutions de substitution sont mises en place, par exemple des cours à distance (vidéo) la cotisation reste due.

Mesures sanitaires

Les mesures sanitaires spécifiques au COVID sont actuellement suspendues. Si de nouvelles mesures venaient à être mises en place, je m'engage à les respecter.

Date :

Signature :

